



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES PRODIGES DE LA REPUBLIQUE : MISE A L'HONNEUR DES FRANCAIS QUI CONTRIBUENT A LA SOLIDARITE

Arras, le 5 janvier 2021

Pour la première fois, le ministère de l'Intérieur organise une opération visant à récompenser celles et ceux qui accomplissent des actes de solidarité, de fraternité, de citoyenneté.

Notre pays traverse une crise sanitaire inédite. En cette période si particulière, de nombreux citoyens ou citoyennes ont donné de leur temps pour les autres : c'est cette couturière qui a confectionné des masques pour tout son village, c'est ce jeune qui est venu donner de son temps à l'hôpital, c'est cette étudiante qui veut donner envie à toute sa promo d'aller voter, c'est ce garçon qui monte les courses pour les personnes âgées de l'immeuble, ce sont ces étudiants qui tiennent une épicerie solidaire ouverte pour leurs camarades ou qui affichent les numéros d'aide aux victimes de violences dans leur résidence.

Des réservistes, des bénévoles, des citoyens s'engagent toute l'année, au quotidien, au service d'une cause ou de personnes.

Ainsi, dans le Pas-de-Calais, comme partout en France, des Prodiges de moins de 30 ans (sauf exception) seront récompensés et désignés par un jury. La parité sera respectée. Chaque département désignera, par ailleurs, un ou une Prodige qui sera récompensé par un chèque de 500 euros, lors d'une cérémonie présidée par la ministre au ministère de l'Intérieur, à reverser à l'association locale de son choix afin de créer ce cercle vertueux de la citoyenneté.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

Si vous aussi, vous voulez récompenser votre prodige pour ses actions, remplissez le formulaire sur le site dédié : <https://media.interieur.gouv.fr/prodigesdelarepublique.fr/> (date limite : 15 janvier 2021).

Pour plus d'informations :

<https://www.gouvernement.fr/les-prodiges-de-la-republique-a-l-honneur>



PRODIGES
de la République

POUR PROPOSER VOTRE PRODIGE:
Rendez-vous sur la page dédiée
prodigesdelarepublique.fr

Choisissez votre département

Remplissez le formulaire

Vous serez rappelé par votre préfecture si votre prodige est présélectionné

